

11 SEP. 2008

MUNICIPALITÉ CALIXA-LAVALLÉE

RIGUEUR ET AUDACE
EN INGENIERIE

Boucherville, le 9 septembre 2008

Monsieur Alain Beauregard, directeur général
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE
 771, Chemin de la Beauce
 Calixa-Lavallée (Québec) JOH 1AO

Objet : Campagnes d'échantillonnages
 Évaluation de la qualité des eaux de drainage dans divers ruisseaux
 N/Réf. : 6523-7-M154

Monsieur,

Dans le cadre de la campagne d'échantillonnage des eaux de drainage de plusieurs fossés sur le territoire de la municipalité, nous vous transmettons l'analyse des résultats.

Au total, douze (12) échantillons ont été recueillis par notre technicien le 24 juillet dernier. La localisation et les endroits ciblés nous ont été désignés par votre responsable du réseau d'aqueduc à ce moment. Nous joignons à cette lettre un plan d'ensemble du territoire montrant l'emplacement approximatif des points d'échantillonnage ainsi qu'un tableau descriptif précisant le point d'échantillonnage. Ce tableau inclut également les observations faites par notre technicien lors de la prise des échantillons d'eau.

L'analyse des résultats que nous faisons et les conclusions que nous apportons sont basés sur une grille d'évaluation utilisée par le MDDEP qui classifie la qualité de l'eau d'un cours d'eau selon sa teneur en coliformes fécaux, afin d'évaluer si celle-ci est suffisamment sécuritaire pour qu'on puisse l'utiliser à des fins récréatives. Le tableau ci-dessous résume les critères de qualité d'eau d'un cours d'eau:

Classification de la qualité de l'eau utilisée pour les usages récréatifs		
Qualité de l'eau	Coliformes fécaux/100 ml	Explication
Excellente	0-20	Tous les usages récréatifs permis
Bonne	21-100	Tous les usages récréatifs permis
Médiocre	101-200	Tous les usages récréatifs permis
Mauvaise	Plus de 200	Baignade et autres contacts directs avec l'eau compromis
Très mauvaise	Plus de 1000	Tous les usages récréatifs ou autres contacts compromis



RIGUEUR ET AUDACE
EN INGENIERIE

Notre analyse tient compte également des directives inscrites dans le règlement sur les résidences isolées Q-2,r.8. Le règlement précise que les installations qui ne possèdent pas de champs de polissage peuvent se rejeter dans un cours d'eau ayant un taux de dilution d'au moins 1/300 (Section XV.5, article 87.27) ou directement dans un fossé avec une concentration maximale de 200 UFC/100 (section XV.5., art. 87.29).

À l'exception de l'échantillon no. 7 dont la concentration est de 190 UFC / 100 ml, l'ensemble des échantillons recueillis lors de la campagne ont une concentration supérieure à 200 UFC/ 100 ml. La qualité de l'eau pour les échantillons 4-5-6-9-11-12 est mauvaise tandis que les échantillons 1-2-3-8-10 présente une qualité d'eau qui se classifie de très mauvaise. Le tableau ci-dessous résume les concentrations pour chacun des échantillons et la qualité de l'eau.

Échantillon	Coliformes fécaux ufc/100mm	Qualité de l'eau
Calix-1	14 000	Très mauvaise
Calix-2	8 500	Très mauvaise
Calix-3	4 500	Très mauvaise
Calix-4	400	Mauvaise
Calix-5	260	Mauvaise
Calix-6	700	Mauvaise
Calix-7	190	Médiocre
Calix-8	1 600	Très mauvaise
Calix-9	670	Mauvaise
Calix-10	15 000	Très mauvaise
Calix-11	330	Mauvaise
Calix-12	700	Mauvaise

Les concentrations observées dans le secteur du Village (échantillons 1-2-3-8) nous indiquent qu'il y a une source de contamination fécale importante dans ce secteur. Il est fort probable qu'il s'agisse d'une contamination humaine. Les émissaires des installations septiques des résidences en bordure du ruisseau Coderre se déversent probablement directement dans ce dernier sans traitement.

En ce qui concerne les autres échantillons à l'extérieur du périmètre d'urbanisation où il y a une concentration élevée en coliformes fécaux. Une campagne plus détaillée dans ces secteurs pourrait être faite pour identifier le type de contamination fécale.

La campagne que nous avons réalisée donne un portrait instantané de la situation pour la journée du 24 juillet 08. Pour connaître l'évolution et/ou la fluctuation de la contamination dans les fossés environnant, une campagne d'échantillonnage sur plusieurs mois couvrant trois ou quatre saisons doit être réalisée

Nous espérons le tout conforme, et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Eric Pelletier, ing.
Chargé de projets
ÉP/mp

Municipalité de Calixa-Lavallée

Rapport de visite

24 juillet 2008

N/D : 6523-7-M154

Évaluation de la qualité des eaux de ruissellement sur le territoire de la municipalité.

Mesure effectuée : coliformes fécaux et totaux

Descriptions des points et observations

Numéro d'échantillon	Référence	Observations
Calix-1	Ruisseau Coderre à l'arrière du 657 chemin de la Beauce	Eau jaune claire, odeur non détectée (OND)
Calix-2	Ruisseau Coderre à l'arrière du 573 chemin de la Beauce	
Calix-3	Ruisseau Coderre à l'arrière du 475 chemin de la Beauce	
Calix-4	Petit fossé à l'arrière du 340, rang Lamontagne	
Calix-5	Petit fossé en amont du ponceau du chemin de la Beauce	
Calix-6	Fossé des cendres en amont du ponceau du chemin de la Beauce	
Calix-7	Fossé noir en amont du ponceau du chemin de la Beauce	
Calix-8	Ruisseau Coderre en amont du pont de la rue Labonté	
Calix-9	Troisième ruisseau en amont du ponceau de la rue Labonté	Eau blanchâtre, OND
Calix-10	Second Ruisseau en amont du pont de la rue Labonté	Eau blanchâtre à gris claire, OND
Calix-11	Second Ruisseau en aval du nouveau pont du chemin du Second Rang (près du 250, chemin du Second Rang)	Eau jaune claire, odeur non détectée (OND)
Calix-12	Ruisseau Coderre en aval du pont du chemin du Second Rang (près du 132, chemin du Second Rang)	Eau jaune claire, odeur non détectée (OND)

Notes : Aucune odeur ambiante significative près des points de contrôle n'a été observée. L'eau était stagnante à seulement deux points soient Calix-4 et Calix-9, pour tout les autres points, un écoulement a été observé.



CALIXA-LAVALLÉE

- terrain boisé
- limite municipale
- voie routière
- cours d'eau

